

CIO VIEWS

**L'investissement responsable,
au cœur d'une stratégie de
placement performante et
durable**



Par David Seban-Jeantet,
Chief Investment Officer
Société Générale Private Wealth Management

L'économie mondiale à l'arrêt et la moitié de la population mondiale confinée, les sujets de préoccupation sont multiples dans cette période si particulière. Mais si l'horizon semble s'être fortement raccourci, il ne faut pas perdre de vue que l'investissement se place dans une perspective de long terme. **Et dans ces moments où la visibilité nous fait défaut, il est important de continuer d'appliquer avec méthode les principes qui ont fait de grands investisseurs : ne pas transiger sur la qualité, rester investi, connaître ses limites, notamment en termes de tolérance au risque.** A cette prise de perspective nécessaire, les données ESG (Environnementaux, Sociétaux, et de Gouvernance) permettent de fixer un cadre d'analyse adapté. En effet, la sélection d'investissement s'enrichit alors d'éléments permettant de juger de la soutenabilité du modèle d'affaires des entreprises et de son adéquation avec les enjeux environnementaux et sociétaux.

Le développement de la culture ESG au sein des institutions financières, l'action déterminée des Nations Unis, et la mise à disposition grandissante de données ont permis d'atteindre aujourd'hui un certain degré de maturité dans l'analyse de ces critères. Une doctrine s'impose en matière de gouvernance, notamment sur la composition et la mixité des conseils d'administration ou encore le rôle croissant des administrateurs indépendants. Les capacités à gérer ses risques environnementaux sont également mieux analysés et normés permettant la comparaison, le classement et la mise en perspective des émetteurs. On note également qu'un nombre croissant de sociétés adoptent des objectifs ambitieux de réduction de leurs empreintes carbone, en cohérence avec l'initiative Science-Based Targets (Objectifs basés sur la science). Les sujets de parité homme femme et d'égalité de traitement sont dorénavant beaucoup mieux définis et mesurables. **Ces progrès en matière de production et mise à disposition de données extra financières permettent d'approfondir et de consolider l'analyse des critères ESG des sociétés.**

Pour intégrer les critères ESG, nous avons mis en place un processus d'investissement en plusieurs étapes. La première consiste à exclure de nos univers d'investissement les sociétés qui, sont sujettes à des controverses très sévères ou qui ne respectent pas les dix principes du Global Compact des Nations Unies relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement

et à la lutte contre la corruption. Nous excluons également les titres de sociétés qui réalisent plus de 15% de leur chiffre d'affaires dans des secteurs controversés et les sociétés avec des activités importantes dans le secteur du charbon. Après ces étapes d'exclusion, nous mettons en œuvre un processus d'intégration des critères ESG à notre analyse fondamentale pour sélectionner les émetteurs qui affichent les meilleures performances sur les trois critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette approche s'attache également à mesurer la dynamique de progression sur ces critères essentiels. Nous attachons une importance particulière aux enjeux climatiques en sélectionnant des sociétés qui développent des solutions pour limiter le réchauffement climatique et travaillent également à la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise. C'est donc un double processus d'exclusion et de sélection, en fonction de critères extra-financiers qui ont été objectivés et normés.

Notre initiative a été récemment récompensée par l'obtention du label ESG LuxFlag pour nos fonds Moorea European Equity Quality Income et Moorea Euro Fixed Income. LuxFlag est une association sans but lucratif dont l'objectif est de donner aux investisseurs l'assurance que les fonds qui portent son label intègrent les critères ESG à chaque étape de leur processus d'investissement.

Au-delà de la mise en perspective et du bénéfice d'une approche de long terme, on observe une contribution positive à la performance sur les investissements cotés. Plusieurs moteurs sont à l'œuvre. L'approche ESG a été souvent mise en avant dans sa capacité à mitiger les risques pour un investisseur : C'est le cas notamment dans le cas de connerse sévère en matière de gouvernance, d'environnement ou d'atteinte aux droits de l'homme. De telles controverses affectent durablement la performance boursière d'une entreprise ou même d'un secteur d'activité entier. Ce fut le cas avec le Diesel Gate qui a abouti à un changement profond des choix des consommateurs européens et au renforcement des normes antipollution. La prise en compte du sujet du réchauffement climatique et l'ambition de contrôle des émissions de gaz à effet de serre conduit également à remettre en question la valeur des actifs dits bloqués ou « stranded assets » qui affecte le secteur de l'énergie notamment.

Ainsi, en 2019, alors que le pétrole progressait de plus de 30%, le secteur de l'énergie a produit la pire performance sectorielle parmi les 11 secteurs qui composent l'indice MSCI World. En 2020, alors que l'actualité économique est dominée par les effets de la crise du Covid-19, les critères ESG contribuent également positivement à la performance permettant notamment de limiter la volatilité et d'offrir un supplément de visibilité. Les secteurs énergivores sont, il est vrai, plus impactés par les mesures de confinement là où l'économie digitale a démontré sa résilience et la capacité à déployer rapidement des solutions de télétravail. Au-delà des effets de court terme liés à la crise sanitaire, on observe qu'un changement des habitudes de consommation est à l'œuvre et que la prise en compte des enjeux climatiques et sociétaux ne fait que s'affirmer, devrait favoriser les leaders de l'ESG.

Initialement l'apanage de la gestion institutionnelle et des fonds souverains, l'ESG est en passe de s'imposer plus largement et répond à une demande grandissante des investisseurs qui souhaitent donner du sens à leur placement tout en bénéficiant de l'assurance d'une gestion financière qui s'inscrit dans une perspective à long terme de développement durable.

Rédigé le 19.05.2020

Avertissement

Société Générale Private Banking (“SGPB”) est la ligne métier du groupe Société Générale dédiée à la gestion de fortune, opérant à travers son siège au sein de Société Générale S.A. et son réseau (départements ou entités juridiques distinctes (succursales ou filiales)) localisé sur les territoires mentionnés ci-après, agissant sous la marque “Société Générale Private Banking”, et distributeurs du présent document.

Avertissement d'ordre général

Le présent document promotionnel, sujet à modification, est communiqué à titre purement informatif et n'a pas de valeur contractuelle. Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un conseil en investissement ni un quelconque autre service d'investissement, et ne constitue, de la part d'aucune entité de Société Générale Private Banking, ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni un conseil en vue de l'achat ou de la souscription ou de la vente d'un service d'investissement ou du/des produit(s) visé(s), ni à investir dans la catégorie d'actifs mentionnée. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas un conseil juridique, fiscal ou comptable. Certains produits, services et solutions patrimoniales peuvent ne pas être mis en place au sein de toutes les entités de Société Générale Private Banking. Ils dépendent des législations applicables localement, et selon la législation et la réglementation fiscale applicables, ces solutions, produits et services peuvent ne pas être adaptés ou autorisés dans certains pays et doivent se conformer au Code de Conduite fiscale du groupe Société Générale. Certains produits et/ou services d'investissement cités peuvent présenter divers risques, impliquer une perte potentielle de la totalité du montant investi voire une perte potentielle illimitée, et n'être en conséquence réservés qu'à une certaine catégorie d'investisseurs, et/ou adaptés qu'à des investisseurs avertis et compétents pour ces types de produit/services d'investissement/classes d'actifs. En outre, l'accès à certains de ces produits, services et solutions est soumis à des conditions notamment d'éligibilité. Votre conseiller privé est à votre disposition pour échanger avec vous sur ces solutions, produits et services afin de vérifier s'ils répondent à vos besoins et s'ils sont adaptés à votre profil d'investisseur. En conséquence, avant de prendre une décision d'investissement, selon le cas et la législation applicable, l'investisseur potentiel sera interrogé par son conseiller privé au sein de l'entité Société Générale Private Banking dont il est client sur ses connaissances, son expérience en matière d'investissement, ainsi que sur sa situation financière et ses objectifs d'investissement, afin de déterminer avec lui s'il est compétent pour souscrire le/les produit(s) financier(s) et/ou le/les service(s) d'investissement envisagé(s) et si le(s) produit(s) ou le/les service(s) d'investissement est/sont compatible(s) avec son profil d'investisseur et ses objectifs d'investissement. L'investisseur potentiel est également tenu, avant tout investissement, de s'adresser à ses conseillers externes juridiques, fiscaux et financiers indépendants afin d'obtenir toutes les informations financières, juridiques et fiscales qui lui permettront d'apprécier les caractéristiques et les risques du/des produit(s)/service(s) envisagé(s), ainsi que leur traitement fiscal, au regard de sa situation personnelle. La fourniture par une entité de Société Générale Private Banking d'un service d'investissement et/ou la souscription de produit(s) par un investisseur potentiel, requiert au préalable de ce dernier la prise de connaissance, la compréhension et la signature de la documentation contractuelle et informative y afférente notamment sur les risques associés (prospectus, document intitulé “Document d'informations Clés pour l'Investisseur”, Term sheet etc.). Cette documentation est disponible sur simple demande auprès de son conseiller privé. L'investisseur potentiel ne doit pas baser sa décision d'investissement et/ou donner une instruction d'investissement uniquement sur la base de ce document. Toute souscription de produits ou de services d'investissement peut avoir des conséquences fiscales et aucune entité de Société Générale Private Banking ne fournit de conseil fiscal. L'investisseur potentiel devrait également s'appuyer sur des conseils fiscaux indépendants (si nécessaire). Il est de la responsabilité de toute personne en possession de cette publication de s'informer et de respecter les dispositions légales et réglementaires de la juridiction concernée. Cette publication n'est en aucune manière destinée à être diffusée à une personne ou dans une juridiction pour laquelle une telle diffusion serait restreinte ou illégale. Ce document n'est en aucune manière destiné à être distribué aux États-Unis, ni à un résident fiscal américain. Le prix et la valeur des investissements ainsi que les revenus qui en dérivent peuvent fluctuer, à la hausse comme à la baisse. Les variations de l'inflation, de taux d'intérêts et de taux de change peuvent avoir des effets négatifs sur la valeur, le prix et le revenu des investissements libellés dans une devise différente de celle du client. Les éventuelles simulations et exemples contenus dans cette publication sont fournis à titre indicatif et à des fins d'illustration uniquement. La présente information peut être modifiée en fonction des fluctuations des marchés, et les informations et avis mentionnés dans cette publication peuvent être amenés à évoluer. Aucune entité Société Générale Private Banking ne s'engage à actualiser ni à modifier la présente publication, et n'assumera aucune responsabilité à cet égard. La présente publication a pour seul but d'informer les investisseurs, qui prendront leurs décisions d'investissement sans se fier exagérément à cette publication. Aucune entité Société Générale Private Banking ne saurait être tenue pour responsable en cas de perte directe ou indirecte liée à un quelconque usage de cette publication ou de son contenu. Aucune entité Société Générale Private Banking n'offre de garantie, expresse ou tacite, quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations ou quant à la rentabilité ou la performance de toute classe d'actifs, pays, marché. Le présent document n'a aucune vocation à lister ou résumer tous les termes et conditions de produits financiers, ni d'identifier tout ou partie des risques qui pourraient être associés à l'acquisition, la cession d'un produit financier/l'investissement dans une classe d'actifs mentionnée. Les données historiques utilisées et les informations et avis cités proviennent ou sont notamment basés sur des sources externes que les entités Société Générale Private Banking considèrent fiables mais qu'elles n'ont pas vérifiées de manière indépendante. Aucune entité Société Générale Private Banking n'assumera une responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence et l'exhaustivité de ces données. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures et peuvent ne pas se reproduire. La valeur d'un investissement n'est pas garantie et la valorisation d'investissements peut fluctuer. Les prévisions concernant les performances futures sont basées sur des hypothèses qui peuvent ne pas se concrétiser et ne constituent donc en aucun cas une quelconque assurance ou garantie en ce qui concerne les résultats attendus des investissements dans les classes d'actifs mentionnées.

Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis, et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité), ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de l'entité de Société Générale Private Banking concernée.

Conflits d'intérêts

En règle générale, les sociétés du groupe Société Générale peuvent être teneur de marché, effectuer des transactions concernant les titres auxquels il est fait référence dans ce document, et peuvent fournir des services bancaires aux sociétés mentionnées dans ce document, ainsi qu'à leurs filiales. Les sociétés du groupe Société Générale, peuvent, de temps à autre, réaliser des transactions, générer des profits, détenir des titres ou agir comme conseiller, courtier ou banquier en lien avec ces titres, ou des dérivés de ces titres, ou en lien avec les classes d'actifs mentionnées dans ce document. Les sociétés du groupe Société Générale peuvent être représentées au conseil de surveillance ou d'administration de ces sociétés.

Les employés du groupe Société Générale, ou les personnes ou entités qui leur sont liées, peuvent, de temps à autre, détenir une position dans un titre ou une classe d'actifs mentionné(e) dans ce document. Les sociétés du groupe Société Générale peuvent acquérir ou liquider, de temps à autre, des positions dans les titres, ou actifs sous-jacent (y compris leurs dérivés) mentionnés dans ce document, ou dans tout autre actif le cas échéant, et par conséquent tout rendement pour un investisseur potentiel peut en être directement ou indirectement affecté. Les sociétés du groupe Société Générale n'ont aucune obligation de divulguer ou de prendre en compte ce document dans le cadre de conseil ou de transactions avec un client ou au nom d'un client. Le groupe Société Générale maintient effective une organisation administrative prenant toutes les mesures nécessaires pour identifier, contrôler et gérer les conflits d'intérêts. A cet effet, les entités Société Générale Private Banking ont mis en place une politique de gestion des conflits d'intérêts pour prévenir les conflits d'intérêts. Pour plus de détails, les clients de SGPB peuvent se reporter à la politique de gestion des conflits d'intérêts qui leur a été remise par l'entité SGPB dont ils sont clients.

Niveau de risque

Dans le but d'attirer l'attention des clients potentiels sur le risque lié à chaque solution d'investissement, Société Générale Private Banking a classé chaque produit en fonction de son niveau de risque spécifique, sur une échelle de risque allant du niveau le moins risqué au niveau le plus risqué.

Cette classification de risques représente un indicateur de risque interne à Société Générale Private Banking. Il existe cinq niveaux de risque, de R0 (risque le plus faible) à R4 (risque le plus élevé).

Profil de risque : R0 : Très faible - R1 : Faible - R2 : Moyen - R3 : Élevé - R4 : Très élevé

Par exemple, la mention "Niveau de Risque R1" correspond à un profil de risque défensif. Ces indicateurs se fondent sur la Value at Risk 95 % 1 an (VaR). La VaR correspond au montant maximal que le portefeuille considéré peut perdre dans des conditions normales de marché sur une période donnée avec une probabilité donnée. Si la VaR 95 % 1 an s'élève à y %, cela signifie que la probabilité que le portefeuille ne perde pas plus de y % de sa valeur en 1 an s'élève à 95 %.

Risque potentiels en cas d'investissement

Risque de perte en capital, risque de volatilité, risque lié aux petites et moyennes capitalisations, risque de crédit, risque de contrepartie, risque émetteur, risque de liquidité, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de change et risque de marché.

Avertissements spécifiques par juridiction

Luxembourg : le présent document a été distribué au Luxembourg par Société Générale Bank and Trust ("SGBT"), société anonyme enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6061 et établissement de crédit autorisé et régi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF"), sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE), et dont le siège social est sis 11 avenue Emile Reuter – L 2420 Luxembourg. De plus amples détails sont disponibles sur demande ou sur www.sgbt.lu. Aucune décision d'investissement quelle qu'elle soit ne pourrait résulter de la seule lecture de ce document. SGBT n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude ou autre caractéristique des informations contenues dans ce document. SGBT n'accepte aucune responsabilité quant aux actions menées par le destinataire de ce document sur la seule base de ce dernier, et SGBT ne se présente pas comme fournissant des conseils, notamment en ce qui concerne les services d'investissement. Les opinions, points de vue et prévisions exprimés dans le présent document (y compris dans ses annexes) reflètent les opinions personnelles de l'auteur/des auteurs et ne reflètent pas les opinions d'autres personnes ou de SGBT, sauf indication contraire. Ce document a été élaboré par Société Générale. La CSSF n'a procédé à aucune analyse, vérification ou aucun contrôle sur le contenu du présent document.

<http://www.privatebanking.societegenerale.com>

© Copyright Groupe Société Générale 2016. Tous droits réservés. L'utilisation, la reproduction, la redistribution et la divulgation non autorisées de tout ou partie du présent document sont interdites sans le consentement préalable de Société Générale S.A.

Les symboles clés, Société Générale S.A., Société Générale Private Banking sont des marques déposées de Société Générale S.A. Tous droits réservés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE WEALTH MANAGEMENT

18, boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

www.sgpwm.societegenerale.com